



Mme l'Inspectrice d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La CAPD validant les départs en formation continue était, il y a encore une dizaine d'années, une date importante et attendue par les enseignants du département.

C'est désormais presque un non-événement pour la majorité des enseignants vu la baisse du nombre de stages offerts. Le nombre de jours proposés en stage formation continue à candidature individuelle a été divisé par 2 en 2 ans (1564 jours il y a 2 ans contre 614 cette année).

Alors que les textes officiels indiquent toujours qu'un enseignant a droit à 36 semaines de formation tout au long de sa carrière, nous sommes bien loin du compte.

Et pourtant, un métier comme celui d'enseignant nécessite une réelle formation tout au long de la carrière. Depuis des années, les réformes se succèdent, à un rythme effréné, réformes parfois complètement contradictoires. Alors que nos enseignants réclament de la stabilité et du temps pour exercer sereinement leurs missions, chaque ministre à son tour impose ses marottes. Les programmes qui ne cessent de changer ne permettent même pas aux élèves de suivre une scolarité complète avec la même ligne directrice. Que dire alors des équipes enseignantes, constamment confrontées à de nouvelles injonctions ?

Parallèlement, notre métier se transforme. D'autres besoins en formation apparaissent chez les collègues, notamment sur les problématiques de l'école inclusive, cette année encore quasiment absente du plan de formation. Comment imaginer qu'un enseignant sorti de l'IUFM avant 2005 n'ait eu depuis aucune journée de formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ? C'est un non-sens. Avec des animations pédagogiques imposées en mathématiques et français, quelle place laisse-t-on aux autres besoins en formation ?

Pour le SE-UNSA, le tronc commun du CAPPEI devrait faire partie de la formation continue de tous les collègues du département. Si le SE-UNSA ne réfutera jamais le principe de l'inclusion, nous ne pouvons que faire le triste constat pour les élèves et les personnels que celle-ci se fait à marche forcée, sans les moyens, la formation et l'accompagnement nécessaires, mettant ainsi en souffrance certains élèves et personnels.

Le SE-UNSA prend note également du nombre important de stages proposés hors temps scolaire qui vont être annulés ou risquent de l'être faute de candidats. Nous rappelons que pour nous, la formation continue doit se faire prioritairement sur le temps devant élèves. Néanmoins, puisque le ministre en offre désormais la possibilité, faisant passer un dimanche, contre l'avis de tous, un décret instaurant une indemnité pour les collègues s'engageant sur des formations hors temps scolaire, nous demandons que les collègues concernés soient dès cette année destinataires de cette indemnité.

Puisqu'il est aujourd'hui question de la formation des enseignants au sens large, nous terminerons par un point concernant les animations pédagogiques. Nous condamnons les injonctions ministérielles imposant que celles-ci soient composées pour leur intégralité de maths et de français, reléguant les autres disciplines et problématiques tout aussi importantes à l'arrière-plan, et faisant sortir de ces heures des dispositifs pour lesquels les collègues s'investissent au service de leur classe, invitant de plus en plus les enseignants au bénévolat.

Nous tenons également à rappeler que la notion d'animation pédagogique obligatoire n'existe pas, et que la seule obligation réglementaire pour un enseignant est de justifier du nombre d'heures correspondant à sa quotité de travail. Ainsi donc, nul enseignant ne saurait se voir reprocher de ne pas avoir assisté à une animation pédagogique sur sa journée de temps partiel, ou se voir réclamer un justificatif de son absence, dès lors qu'il remplit les conditions demandées en fin d'année. A une heure où de plus en plus d'enseignants se confient sur leur mal-être au travail, il nous semble grand temps de les traiter comme des professionnels et d'éviter un flicage infantilisant et inutile. Si l'on devait en venir à tenir le décompte précis des 108h, bon nombre d'enseignants exploseraient largement les compteurs.

Nous vous remercions de votre attention.